

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois . . .	13.50
> > Six mois . . .	26.50
> > Un an . . .	50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois 15 fr.

La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

À Roubaix, aux bureaux du journal.

À Tourcoing, rue Nationale 18.

À Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Memorial, Grand Place, (entrée par les débâcles Saint-Martin).

À Armentières, rue de Lille.

À Paris, aux bureaux de l'Agence Havas, place de l'Opéra, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 9 MAI 1883

LE DISCOURS DE M. SADI-CARNOT

M. Sadi-Carnot, ancien ministre, a été élu hier président de la commission du budget.

Il a prononcé, en prenant possession de son siège, un discours d'une banalité remarquable, dont le moindre défaut est d'être obscur et nuageux comme une thèse de philosophe allemand.

M. Sadi-Carnot avoue que notre situation budgétaire n'est pas brillante. Il a parlé de réformes nécessaires sans tracer un plan net, précis, mathématique, comportant une solution, ou tout au moins une tentative de solution.

Sur un seul point, M. Sadi-Carnot a été explicite ; c'est sur la question des fauteux plans Freycinet.

Le président de la commission du budget estime qu'il faut confier aux entreprises privées une partie des grands travaux, afin d'alléger d'autant les charges de l'Etat.

C'est parfait ; mais reste à savoir si les sociétés privées consentiront à assumer les lourdes charges, qu'on veut leur octroyer si généralement.

Il faudra démontrer aux sociétés privées qu'elles ont intérêt à se charger des travaux que l'Etat est trop pauvre pour exécuter lui-même.

Il faudra donner aux sociétés privées des garanties sérieuses contre toute éventualité de confiscation ou de rachat.

L'ensemble des plans Freycinet constitue-t-il une bonne opération commerciale ?

Les capitalistes, devenus les actionnaires ou les obligataires des sociétés concessionnaires des grands travaux, feront-ils un placement rémunérateur ?

Voilà une première démonstration que n'a point tentée M. Sadi-Carnot.

Bien que la race des gogos soit aussi nombreuse que les étoiles du ciel, et comparable à la postérité d'Abraham, il en faudra tant et tant pour fournir une dizaine de milliards que l'appel au public pourrait bien rester infructueux — surtout après les cracks multipliés des derniers mois.

Les sociétés concessionnaires trouvent-elles des fondatrices ?

C'est peu probable.

La majorité est hostile aux grandes Compagnies de chemins de fer et de canaux.

Elle prétend user du bénédicte de rat-chat que le Gouvernement s'est réservé lorsqu'il a fait aux Compagnies actuellement en exercice la concession emphytéotique qu'elles exploitent.

FEUILLET DU 10 MAI 1883 — 4 —

LE CRIME DES AIRELLES

PAR

SAINTE-VÉRON
I
sanglante

(SUITE)

Le peintre regarda le maître de la maison d'un air inquiet, la soirée lui paraissait interminable.

Rassurez-vous, mon cher Léon, il ne s'agit pas d'un usage toujours en vigueur dans notre pays. Moins que le soir des accordailles, les faunes sont autorisées à échanger un premier balser.

Thérèse tendit son voile à son futur époux.

Quelques minutes plus tard, le château des Airelles était devenu complètement silencieux.

Après les agitations d'une journée si bien remplie, chacun avait hâte de prendre du repos.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

CONVERSION DE LA RENTE 5/0

Division en séries du nouveau fonds 4 1/2.

Le Président de la République française, Vu l'article 2 de la loi du 27 avril 1883, portant que l'exercice du droit de remboursement de l'Etat est suspendu pour le nouveau fonds 4 1/2 p. 100 pendant un délai de dix années à compter du 16 août 1883 :

Vu l'art. 3 de ladite loi, portant que le nouveau fonds est divisé en séries ;

Vu l'art. 11 de la même loi, disposant que la division en séries de rentes 4 1/2 p. 100 nouvelles sera déterminée par décret :

Sur le rapport du ministre des finances,

Décret : Art 1er. — Les inscriptions de rentes nominatives, mixtes et an porteur, du nouveau fonds 4 1/2 p. 100 seront réparties en huit séries approximativement égales.

La division des titres en séries sera effectuée au moment de l'ur expédition, et chaque inscription de rente délivrée portera l'indication de la série à laquelle elle appartient.

Art. 2. — Il ne sera pas créé de livres auxiliaires au nouveau fonds 4 1/2 p. 100 pour la division en séries d'inscriptions déparmentales.

Art. 3. — Le ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera émis au Journal officiel et au Bulletin des lois.

Fait à Paris, le 30 avril 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des Finances,

P. TIRARD.

FAVORITISME PARLEMENTAIRE

Ce qui caractérise les hommes politiques de la gauche avancée, c'est leur avidité pour l'argent. Cumul du mandat législatif avec les fonctions les plus grassement rétribuées, circulation gratuite sur les chemins de fer, jetons de présence dans des commissions très nombreuses que les étoiles au ciel, augmentation de l'indemnité parlementaire, ce sont là les questions qui touchent véritablement leur cœur. Rien à cet égard ne leur est indifférent. Il n'est si petites nièties budgétaires qu'ils dédaignent de ramasser. Sur ce point, la liste des bureaux de tabac concédés en 1882, est des plus curieuses à consulter. La part qui, dans ce budget de la charité, a été attribuée aux familles d'anciens combattants et d'anciens députés n'est pas la plus modeste.

Qui y appertient clairement, c'est que, sous prétexte de surveiller la répartition équitable des bureaux de tabac, le Parlement s'est, en réalité, réservé pour lui les plus nobles et prestigieuses commissions, qui étaient celles qui régnaient dans notre ville, à cette occasion, être considérable de ramasser. Sur ce point, la liste des bureaux de tabac concédés en 1882, est des plus curieuses à consulter. La part qui, dans ce budget de la charité, a été attribuée aux familles d'anciens combattants et d'anciens députés n'est pas la plus modeste.

M. de Rende, aux côtés de M. Couillié, a donné la bénédiction à la foule, pendant que les clarions et tambours battaient aux champs, et que les tours de l'église s'embranchaient des feux de bengale. C'était magnifique.

Ce matin, à dix heures, en présence de toutes les autorités civiles, militaires, judiciaires et administratives, en corps, devant un immense auditoire, M. l'abbé Larochette, consulaire de M. de Rende, a prononcé, dans la cathédrale richement pavée, un remarquable panégyrique de Jeanne d'Arc.

LA FÊTES D'ORLÉANS EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC

Les fêtes du 45^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, ont été célébrées cette année avec un succès exceptionnel, grâce à la présence de S. Exce. Mgr de Rende, qui est chanoine d'honneur de la cathédrale et ancien évêque de Mgr Dupuy, à La Chapelle Saint-Martin. Le nombre des étrangers accusés d'assassinat, qui étaient nombreux, a été plus considérable que les années précédentes.

La fête a commencé, hier soir, à huit heures, heure à laquelle la Pucelle, après avoir empêtré le fort des Tourelles, dernier ouvrage de l'empereur Napoléon III, faisait son entrée au milieu d'un cortège triomphal, à la cathédrale, pour y chanter le Te Deum de la délivrance.

En mémoire de cette entrée, une partie des troupes de la garnison, artillerie, infanterie, pompiers, avec leurs musiques, partent de l'emplacement des Tourelles et se dirigent, à la faveur des flammes, jusqu'à la cathédrale où le corps municipal est arrivé et sous le parvis, remet aux mains de l'évêque, entouré de son clergé, l'étendard de Jeanne d'Arc, qui passe la nuit dans la basilique. Tout cela a été du plus grand effet, de l'aveu même des radicaux et des voltairiens.

M. de Rende, aux côtés de M. Couillié, a donné la bénédiction à la foule, pendant que les clarions et tambours battaient aux champs, et que les tours de l'église s'embranchaient des feux de bengale. C'était magnifique.

Ce matin, à dix heures, en présence de toutes les autorités civiles, militaires, judiciaires et administratives, en corps, devant un immense auditoire, M. l'abbé Larochette, consulaire de M. de Rende, a prononcé, dans la cathédrale richement pavée, un remarquable panégyrique de Jeanne d'Arc.

LA FÊTES D'ORLÉANS EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC

Le succès incontesté des cours libres avait froissé l'Université, qui y voyait une atteinte à ses priviléges. Ces cours avaient pu être pris sans

vivre pour les anciens titulaires de bureaux de tabac, dont un très grand nombre, fort méritants, fort intéressants par leurs services passés et leur situation actuelle, ont cependant été réduits ou sont chaque jour pris au coup de réductions semblables.

Quant aux postulants, ce n'est pas leurs titres à la reconnaissance de l'Etat qui l'ont mis dans la balance, c'est uniquement leur républicanisme ou les bons offices électoraux qu'ils ont rendus à MM. les députés.

Après l'admirable discours de M. Laroche, la procession traditionnelle, composée de l'armée, du clergé, des corporations, des enfants, des autorités sans exception, et derrière laquelle marchaient NN. SS. di Rende et Conillie, s'est dirigée, à travers la fôrêt immense et les rues pavées, vers les Tonnelles et en est revenue à la cathédrale, pour le chant du Te Deum.

La journée s'est terminée par des réjouissances publiques, illuminations et feu d'artifice sur les bords de la Loire.

Après dîner, il y a eu à l'Evêché réception du clergé par le Prince, et soirée musicale offerte à Son Excellence par ses anciens condisciples de La Chapelle.

Demain, Mgr de Rende visitera le petit séminaire d'Orléans et celui de La Chapelle, où les élèves l'honoreraient d'une séance académique.

Jundi, Son Excellence visitera l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne 20 c.
Réclames: " 30 c.
Faits divers: " 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Le journal a été vendu à la vente publique à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITT ET C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse);